

PAR COURRIEL

Montréal, le 13 janvier 2026

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 7 janvier 2026

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 7 janvier dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des renseignements ou des documents suivants concernant l'entreprise JCR Constructions et Rénovations inc., pour la période de 2014 à 2020 :

- Tous les cautionnements reçus par l'OPC;
- Tous les avenants au cautionnement reçus par l'OPC;
- Tous les avis de prolongations reçus par l'OPC;
- Si existant, tous les avis écrits envoyés de L'Unique à l'OPC concernant l'émission, le renouvellement et/ou l'annulation du cautionnement; et
- Tous les permis OPC délivrés.

En réponse à votre demande, nous vous transmettons les documents que nous détenons en lien avec votre requête, soit le cautionnement de L'Unique comprenant un avenant, un courriel d'avis de résiliation de cautionnement de L'Unique, le cautionnement de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec ainsi que six permis.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information

dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veuillez agréer, , l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Joël Simard
Substitut à la responsable de l'accès à l'information

p. j.